



# Infos Touquin

N° 89

mai 2022

Chères Touquinoises et chers Touquinois

Comme chaque année, vous trouverez une note de présentation de notre budget 2022, ainsi que le détail de ce budget sous forme de graphiques.

Il est à noter que plusieurs projets budgétisés, comme la réfection des routes (rue des Roches et chemin de Lureau) ainsi que les travaux dans le bâtiment situé à côté de la mairie ont d'ores et déjà débuté.

Notre budget 2022 est impacté par deux fortes augmentations des dépenses. L'une liée au covid, indispensable pour respecter les protocoles sanitaires dans les écoles. L'autre consécutive à la forte augmentation de toutes les sources d'énergie, le fuel, l'électricité et le gaz.

Depuis maintenant plusieurs années, les dotations de l'État diminuent de manière sensible et cela nous oblige à gérer les finances communales au plus juste afin de conserver un solde budgétaire positif.

Cependant, consciente que le contexte économique est difficile pour toutes et tous, j'ai décidé avec les membres du conseil municipal de ne pas augmenter cette année le taux de la taxe foncière. C'est grâce à la rigueur et à l'implication de l'équipe municipale et des agents municipaux que nous avons pu prendre cette décision et que nous clôturons notre budget 2021 avec un excédent de 267 943 € somme qui a été bien entendu basculée sur le nouveau budget.

Le camping des Étangs fleuris a changé récemment de propriétaires. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux exploitants et le succès dans leur entreprise. Un point important : désormais un restaurant sera ouvert à tous dans l'enceinte du camping.

Comme vous pourrez le lire dans les articles suivants c'est avec grand plaisir que je vous annonce la création d'un comité des fêtes et j'espère que vous serez nombreux à venir à la réunion de présentation de ce comité car sans vous, sans bénévoles, celui-ci ne pourra pas fonctionner. J'en profite pour remercier chaleureusement les membres des associations qui jouent un rôle essentiel au sein de notre village.

Pour le bien-être de tous et pour éviter ce qui pourrait apparaître comme des incivilités, il est capital de respecter les réglementations concernant les jours et horaires de tonte ainsi que l'interdiction des feux, mise en place par un arrêté préfectoral (voir en dernière page). Ainsi chacun pourra profiter de son jardin en toute quiétude.

Je terminerai par deux événements qui se dérouleront au mois de juin, et auxquels, j'en suis certaine, vous participerez en nombre, D'abord, notre traditionnelle brocante qui aura lieu le dimanche 5 juin et pour laquelle les réservations sont ouvertes auprès du secrétariat de mairie. Et puis, les Journées européennes de l'archéologie, les 18 et 19 juin prochain, qui seront organisées par la Société archéologique de Touquin ainsi que par l'association *Castrum Tulquinum*.

Votre Maire  
Sophie Chevrinais



13 rue du Général de Gaulle  
77120 COULOMMIERS  
01 64 75 38 90  
[www.coulommierspaysdebrie.fr](http://www.coulommierspaysdebrie.fr)  
[www.facebook.com/cpb.agglo](https://www.facebook.com/cpb.agglo)

### LE TÉLÉCENTRE E-L@B S'AGRANDIT

Cette extension permet à l'e-L@b de proposer une salle de réunion plus grande et un espace de convivialité plus accueillant. En effet, la salle de réunion « EURÊKA » d'une capacité maximum de 30 personnes est calme, sécurisée et climatisée. Elle dispose d'un grand espace modulable avec une entrée indépendante laissant de larges ouvertures à la lumière naturelle. Elle est équipée de mobilier moderne, d'un écran géant tactile, d'un paperboard, d'internet THD, avec un espace détente composé d'un coin lounge et d'une petite cuisine.

Réservations : 01 84 32 03 00 –  
[elab@coulommierspaysdebrie.fr](mailto:elab@coulommierspaysdebrie.fr)

### SERVICE UNIQUE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (SURE)

La communauté d'agglomération, en partenariat avec Seine-et-Marne Environnement, propose un service de conseils NEUTRES, OBJECTIFS et GRATUITS sur la rénovation énergétique du bâti. Les particuliers et les professionnels peuvent s'adresser à un conseiller "Maîtrise de l'énergie". En 2021, plus de 500 ménages ont pu en bénéficier. Des permanences sont mises en place pour vous recevoir, sur rendez-vous, à Coulommiers, Crécy-la-Chapelle et La Ferté-sous-Jouarre.

Pour contacter le conseiller : **01 84 32 03 23** -  
[sure@coulommierspaysdebrie.fr](mailto:sure@coulommierspaysdebrie.fr)

### LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION FINANCE L'ACHAT DE VOTRE COMPOSTEUR

L'agglomération a signé une convention avec le SMITOM Nord Seine-et-Marne pour accorder **une aide financière sur l'achat des composteurs et lombricomposteurs aux habitants des 54 communes du territoire.**

Utiliser un composteur permet de recycler environ 30 % des déchets des poubelles en produisant un engrais naturel pour le jardin. Les tarifs des composteurs et lombricomposteurs proposés par le SMITOM sont respectivement de 22 € et de 37 €. La participation financière de l'agglomération permet de diminuer ce prix :  
- à **15 € pour les composteurs**, grâce à une aide de 7 € par composteur et par foyer  
- à **27 € pour les lombricomposteurs**, grâce à une aide de 10 € par composteur et par foyer.

### SMITOM NORD SEINE-ET-MARNE

Tél : 01.60.44.40.03 - [compostage@smitom-nord77.fr](mailto:compostage@smitom-nord77.fr)  
Site internet : [www.smitom-nord77.fr](http://www.smitom-nord77.fr)

### FRANCE SERVICES

L'agglomération propose un accueil France services à proximité de chaque habitant du territoire. Des agents vous y accueillent pour vous guider dans vos démarches administratives du quotidien.

Nouveaux horaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les 3 sites :

- Du lundi au jeudi : 9h-12h30 / 14h-17h
- Le vendredi : 9h-12h30 (fermé l'après-midi)

Ouverture un samedi matin par mois de 9h à 12h30 (dates sur le site [www.coulommierspaysdebrie.fr](http://www.coulommierspaysdebrie.fr)).

### Nouveauté ! Des conseillers numériques pour vous aider à maîtriser l'outil informatique !

Dans le but d'enrichir l'offre de services proposée aux habitants du territoire, la communauté d'agglomération a recruté 2 conseillers numériques qui interviennent, dans un premier temps sur les 3 sites France services, puis en itinérance sur tout le territoire. Les ateliers numériques sont opérationnels depuis le 15 avril 2022.

Renseignez-vous auprès du France services le plus proche de chez vous.

### France services Coulommiers

22 rue du palais de Justice - Tél : **01 64 65 88 60**

### COMMENT S'INFORMER SUR LES MODES D'ACCUEIL ET INSCRIRE SON ENFANT DE 0 À 3 ANS DANS UNE STRUCTURE ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la compétence petite enfance a été étendue à l'ensemble des 54 communes de l'agglomération. Elle sera mise en oeuvre progressivement. Les familles peuvent s'informer sur les accueils des enfants, en contactant le service unique d'information et d'inscription de la Petite Enfance. Les animatrices du Relais Petite Enfance (RPE) renseignent les familles sur les structures publiques et privées situées sur les 54 communes du territoire : crèches, multi-accueils, microcrèche, maison d'assistants maternels (MAM), assistant(e)s maternel(le)s et gardes à domicile. Elles informent les usagers sur les démarches d'inscriptions pour l'accueil des enfants dans les structures gérées par la communauté d'agglomération. Pour répondre aux questions ou formaliser une inscription, un rendez-vous est proposé dans l'un des deux points d'accueil : à Coulommiers à la "Maison des Petits" ou à Saint-Germain-sur-Morin au pôle petite enfance. Service unique d'information et d'inscription : **01 64 75 30 90** -  
[maisondespetits@coulommierspaysdebrie.fr](mailto:maisondespetits@coulommierspaysdebrie.fr)

### CONFÉRENCE PETITE ENFANCE

Thème : « Comment accompagner son enfant avant l'entrée à l'école maternelle ? » Lundi 23 mai à 20h, au théâtre municipal de La Ferté-sous-Jouarre. Animée par Michaël CHARLOT, psychologue.

Gratuit et ouvert à tous.

Renseignements et inscription : RPE (Relais Petite Enfance) de La Ferté-sous-Jouarre - **01 60 22 19 19** ou  
[rpe.chenille@coulommierspaysdebrie.fr](mailto:rpe.chenille@coulommierspaysdebrie.fr)

# A PARTIR DU 1<sup>er</sup> AOÛT 2022

## LE RÉSEAU DE BUS ÉVOLUE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE COULOMMIERS PAYS DE BRIE

Dans le cadre du grand plan d'amélioration du réseau de bus de la Région Île-de-France, Île-de-France Mobilités a décidé de développer l'offre de transport sur le territoire de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie, en étroite collaboration avec la Communauté d'Agglomération et Transdev, l'exploitant du réseau. Ce projet de développement permet notamment une connexion du territoire avec la gare de Lyon la nuit, grâce à la création de la ligne Noctilien 138, une meilleure connexion à Crécy-la-Chapelle et des possibilités de déplacement multipliées grâce au déploiement d'une nouvelle offre de Transport à la demande.

### La ligne Noctilien 138

**Une offre de nuit pour connecter les habitants à Paris et à Marne-la-Vallée.**

Nouvelle sur le réseau, la ligne Noctilien 138 reliera Paris Gare de Lyon à Coulommiers en 1h30, en passant par les gares de Torcy, Val d'Europe, Marne-la-Vallée Chessy et Crécy-la-Chapelle. La ligne fonctionnera toute l'année, du lundi au dimanche à raison de 4 allers/retours par nuit, entre 00 h 00 et 5 h 30.

Avec la ligne Noctilien 138, les habitants de Coulommiers pourront accéder au bassin d'emploi et de loisirs de Marne-la-Vallée 24h/24h et 365 jours par an.

**Un service de descente à la demande à partir de 22 heures.**

Les voyageurs de la ligne Noctilien 138 bénéficieront, pour plus de sécurité, du service de descente à la demande. Il permet à tout voyageur de descendre à un point d'arrêt au plus proche de son domicile même si celui-ci n'est pas identifié sur la grille horaire.

### La ligne Express 17

À partir de cet été, la ligne Express 17 proposera un arrêt systématique à Crécy-la-Chapelle.

Cette évolution permet une connexion forte entre Coulommiers et Crécy-la-Chapelle. La liaison Coulommiers <> Crécy-la-Chapelle propose donc un bus toutes les 5 à 15 minutes le matin (5 h 30 à 9 h 00) et le soir (16 h 30 à 19 h 30) et toutes les 30 minutes en journée.

### La ligne 49

À La Ferté-sous-Jouarre, les voyageurs profiteront d'une simplification de la ligne 49 dès cet été, avec une offre identique toute la journée. Ainsi la ligne 49 empruntera le même itinéraire tout au long de la journée et offrira une meilleure correspondance avec les trains de la ligne P, en gare de la Ferté-sous-Jouarre.

### Le Transport à la Demande

À partir du 1<sup>er</sup> août 2022, sur la zone 3, le TàD (TàD Coulommiers intra-muros) bascule d'un modèle de rabattement vers des points d'arrêt prédéfinis et des horaires prédéfinis, vers un modèle complètement ouvert où le voyageur est libre de choisir son arrêt de montée et de descente (selon la liste des arrêts desservis par le TàD).

Ce nouveau modèle multiplie les possibilités de déplacements et offre aux clients plus de flexibilité.

Le service fonctionnera dorénavant du lundi au vendredi en continu de 7 h à 12 h et de 13 h à 18 h et le samedi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

**Les modalités de réservation restent inchangées.**

#### POUR RÉSERVER VOTRE TàD :



Appli TàD  
Île-de-France  
Mobilités



tad.idfmobilites.fr



01 64 70 41 80  
Du lundi au jeudi  
De 8h à 12h et de 14h à 18h  
Le vendredi  
De 8h à 12h et de 14h à 17h  
Sauf jours fériés

### iledefrance-mobilites.fr, pour toutes les informations du réseau de bus

Le détail de ces nouveaux services et des autres modifications d'offre seront bientôt disponibles sur le site **iledefrance-mobilites.fr** rubrique **actu**. Le site **iledefrance-mobilites.fr** permettra également aux voyageurs de calculer leur itinéraire, trouver des informations sur les titres de transports et leur tarif, et autres informations nécessaires à leur bon voyage.

# 10 et 24 avril 2022 : élection présidentielle



## PREMIER TOUR : 10 avril 2022

	France	S et M.	Touquin
inscrits :	48 747 876	899 303	920
votants (% des inscrits) :	73,69	75,18	711 (77,28 %)
exprimés (% des votants) :	97,83	97,84	691 (97,19 %)
blancs (% des votants) :	1,51	1,64	16 (2,25 %)
nuls (% des votants) :	0,66	0,52	4 (0,56 %)
Nathalie ARTHAUD	0,56 %	0,52 %	3 voix (0,43 %)
Fabien ROUSSEL	2,28 %	1,94 %	13 voix (1,88 %)
Emmanuel MACRON	27,85 %	25,00 %	155 voix (22,43 %)
Jean LASSALLE	3,13 %	2,09 %	18 voix (2,60 %)
Marine LE PEN	23,15 %	23,57 %	235 voix (34,01 %)
Eric ZEMMOUR	7,07 %	7,25 %	61 voix (8,83 %)
Jean-Luc MELENCHON	21,95 %	25,86 %	112 voix (16,21 %)
Anne HIDALGO	1,74 %	1,19 %	9 voix (1,30 %)
Yannick JADOT	4,63 %	4,04 %	34 voix (4,92 %)
Valérie PECRESSE	4,78 %	5,57 %	31 voix (4,49 %)
Philippe POUTOU	0,76 %	0,70 %	3 voix (0,43 %)
Nicolas DUPONT-AIGNAN	2,06 %	2,28 %	17 voix (2,46 %)



## SECOND TOUR : 24 avril 2022

	France	S et M	Touquin
inscrits :	48 752 339	899 809	921
votants (% des inscrits) :	71,99 %	70,38 %	678 (73,62 %)
exprimés (% des votants) :	91,34 %	91,39 %	627 (92,48 %)
blancs (% des exprimés) :	6,35 %	6,77 %	39 (5,75 %)
nuls (% des exprimés) :	2,31 %	1,83 %	12 (1,77 %)
Emmanuel MACRON	58,55 %	56,98 %	281 voix (44,82 %)
Marine LE PEN	41,45 %	43,02 %	346 voix (55,18 %)



Entre 2012 et 2017, le nombre d'électeurs inscrits à TOUQUIN est passé de **789** à **843**, soit une augmentation de **6,8 %**. En 2022, il atteint **920** au premier tour et **921** au second, soit une augmentation cette fois de **9,13 %** sur ces 5 dernières années.

À TOUQUIN, la participation au premier tour a été de **78,96 %** en 2012 - de **80,07 %** en 2017 et de **77,28 %** en 2022. Au second tour, elle a été de **81,37 %** en 2012 - de **77,46 %** en 2017 et de **73,62** en 2022.



Au premier tour à TOUQUIN, c'est Marine LE PEN qui est arrivée en tête avec **34,01 %** des suffrages exprimés devant Emmanuel MACRON (**22,43 %**) - Jean-Luc MELENCHON (**16,21 %**) et Eric ZEMMOUR (**8,83 %**). Au second tour, Marine LE PEN l'a emporté avec **55,18 %** des suffrages exprimés contre **44,82 %** pour Emmanuel MACRON.

# COMMUNE de TOUQUIN

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée) et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été voté le 15 mars 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- de contenir la dette en ne contractant pas d'emprunt cette année,
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la section de fonctionnement relative à la gestion des affaires courantes (achat petits équipement, entretien des bâtiments, consommation eau/gaz/électricité, salaires des agents...), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir en réalisant travaux (voirie, bâtiment, éclairage public...) et achats importants.

### **I. La section de fonctionnement**

#### **a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre.

#### **Pour notre commune :**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal et les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les participations dans les différents syndicats (dont les écoles) et les intérêts des emprunts.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

## **b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	312 695 €	Excédent 2021 reporté	267 943 €
Dépenses de personnel	220 270 €	Recettes des services	31 650 €
Autres dépenses (syndicats des écoles/collège)	267 110 €	Impôts et taxes	505 100 €
Dépenses financières Intérêts emprunts	7 791 €	Dotations et participations	242 600 €
Dépenses exceptionnelles	1 000 €	Autres recettes de gestion courante	33 000 €
Autres dépenses FNGIR	83 200 €	Recettes exceptionnelles	2 000 €
Total dépenses réelles	892 066 €		
Charges (écritures d'ordre entre sections)	2 681 €		
Virement à la section d'investissement	187 546 €		
Total général	1 082 293 €	Total général	1 082 293 €

## **c) La fiscalité**

A la date du vote du budget (15/03/2022) le conseil municipal ne disposait pas des bases prévisionnelles d'imposition (état 1259) permettant d'apprécier les produits attendus pour 2022. Néanmoins, il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes du foncier bâti et non bâti (pour rappel, depuis 2020, la collectivité n'a plus la main sur la taxe d'habitation qui tente à disparaître pour les administrés).

Ainsi, le produit de la fiscalité mentionné dans le budget 2022 est donc identique à celui perçu en 2021.

## **d) Les dotations de l'Etat.**

Le montant des différentes dotations de l'Etat n'étant pas connu au 15/03/2022, la recette de 242 600 € mentionnée dans le budget 2022 s'appuie sur la recette encaissée en 2021.

# **II. La section d'investissement**

## **a) Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les autorisations d'urbanisme (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à rénovation de bâtiments communaux, à la réfection du réseau d'éclairage public, aux travaux de renforcement de voirie...).

**b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit d'investissement reporté	0 €	Virement de la section de fonctionnement	187 546 €
		Affection résultat 2021 de la section de fonctionnement	94 892 €
		Excédent 2021 reporté	108 802 €
Remboursement d'emprunts	57 991 €	FCTVA	10 000 €
Travaux de bâtiments	464 000 €		
Travaux de voirie	247 174 €	Cessions d'immobilisations	175 000 €
Achats divers - terrain Columbarium ...Logiciel	129 718 €	Taxe aménagement	50 000 €
		Subventions	269 962 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	2 681 €
Total général	898 883 €	Total général	898 883 €

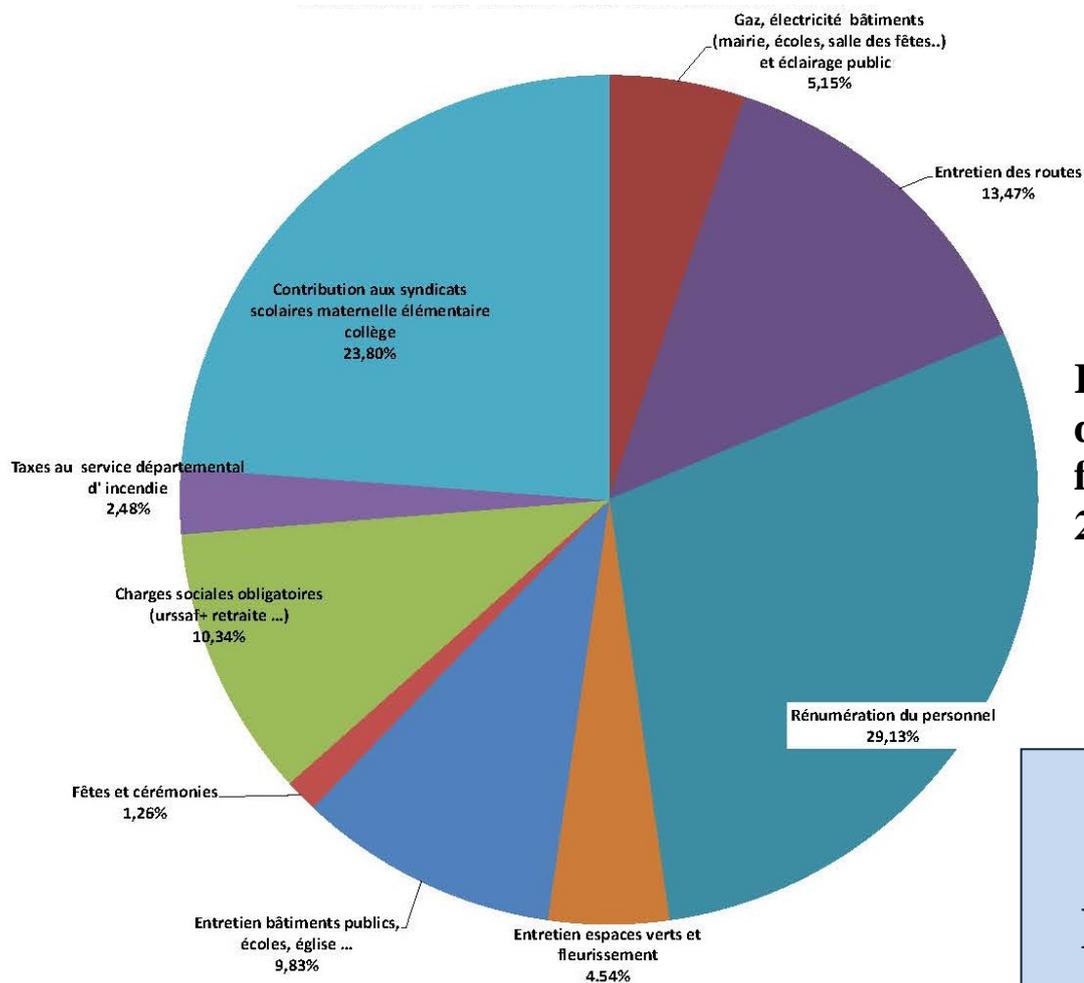
**c) Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :**

- Cession d'un bâtiment communal (175 000 € de recettes)
- Programme pluriannuel de voirie 2021 à 2025 (Dépenses : 247 174 €) : travaux « rue des Roches » réalisés fin 2021/début 2022 et réglés sur le budget 2022 – travaux « route du Hameau de Lureau » réalisés début d'année 2022.
- Travaux de réhabilitation du bâtiment situé Place de la Mairie (Dépenses 464 000 €- Recettes subventions Département et Région : 257 000 €) : les travaux relatifs à la création de deux logements destinés à la location, débutés fin 2021, seront achevés d'ici la fin de l'année.
- Extension du réseau de l'éclairage public Impasse du Fief Grillon (subventionnée à hauteur de 30 %)
- achat d'un tracteur-tondeuse,
- Aménagement (clôture) du terrain devant accueillir la construction d'un fort romain,
- Aménagement voirie : pose de barrières de protection....,
- Extension de la vidéo protection (subventionnée à hauteur de 50 %),
- Rénovation de la façade de l'église.

**Nota :** Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

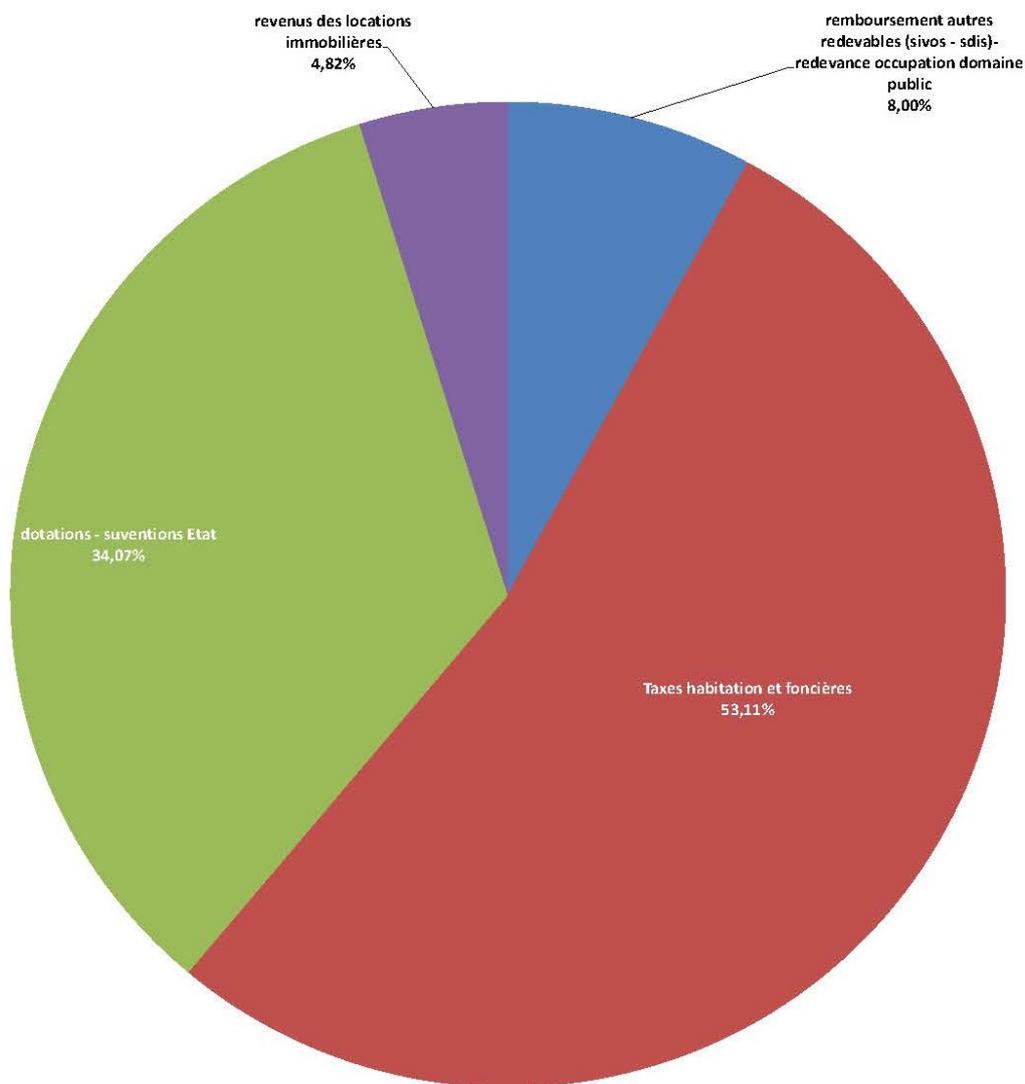
Fait à Touquin le 24/04/2022

Le Maire,  
Sophie CHEVRINAIS



## Répartition des dépenses de fonctionnement - 2021

**RETOUR  
SUR  
L'ANNÉE  
2021**

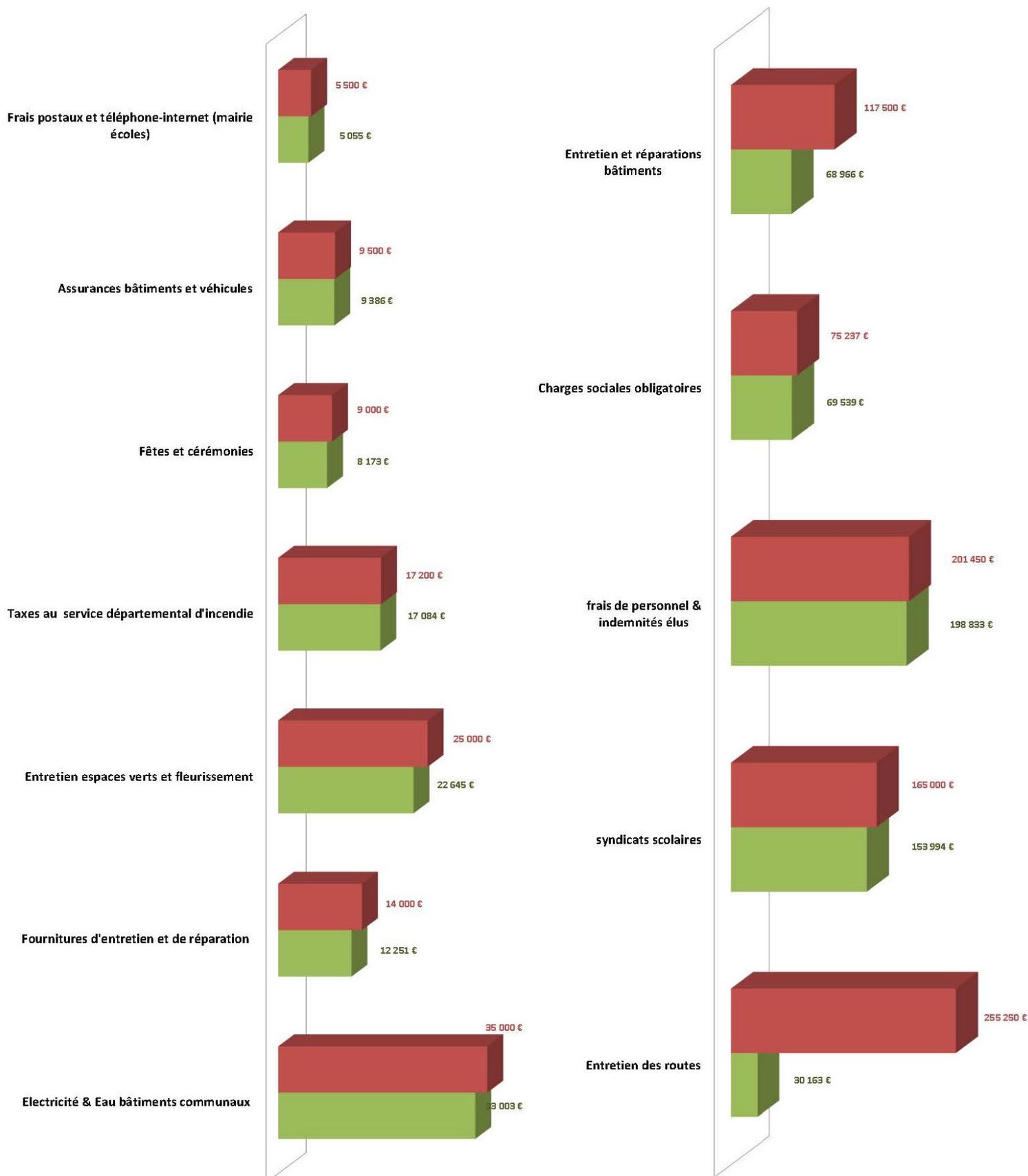


## Répartition des recettes de fonctionnement - 2021

# Dépenses réalisées en 2021 et prévues pour 2022

 Prévues pour 2022

 Réalisées en 2021



## Mardi 19 avril 2022 : carnaval à TOUQUIN



C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons vu défiler dans nos rues les enfants de la maternelle mardi 19 avril au matin. À l'initiative de leurs maîtresses, Mesdames Ferreira, Michalak et Clerc, les petits, moyens et grands ont revêtu leurs plus beaux costumes. Coiffés de leurs couronnes faites à l'école sur le thème des petites bêtes, ils ont parcouru près de 3 km en suivant le char Carnaval spécialement décoré pour l'occasion. Au rythme de la Samba et de quelques comptines qu'ils connaissaient, ils ont chanté, dansé et jeté des confettis tout au long du trajet. Pour leur plus grand plaisir, et le nôtre !

## La création d'un Comité des Fêtes à TOUQUIN



La Mairie de TOUQUIN est heureuse de vous annoncer la création de son Comité des Fêtes. Il a pour but d'animer la commune en organisant des fêtes, repas et autres manifestations d'ordre culturel, éducatif ou social, et en y participant. Il est, pour l'instant, constitué de trois membres qui composent la première partie du Bureau. Nous espérons pouvoir compter très vite un maximum de bénévoles et ainsi compléter le Bureau de trois autres membres.

Nous vous donnons rendez-vous

**samedi 21 mai 2022 à la salle des fêtes de Touquin à 10 heures**

pour vous présenter le Comité, ses trois membres actuels et les projets à mettre en œuvre. Vous pourrez aussi vous inscrire en tant que bénévole si vous le souhaitez. Toutes les idées sont les bienvenues !

En attendant vous pouvez d'ores et déjà vous manifester par mail à l'adresse suivante :

[comitedesfetestouquin@gmail.com](mailto:comitedesfetestouquin@gmail.com).

## Une communication de l'association Jeunesse et Avenir

Bonjour à tous

*L'année sportive touche à sa fin et nous souhaitons vous informer que l'ensemble des membres du Bureau a choisi de ne pas poursuivre son action au sein de Jeunesse & Avenir. Nous laisserons donc notre place à de nouveaux venus lors de l'assemblée générale qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Ce renouvellement ne pourra être que bénéfique à l'association et pour nos communes : propositions de nouvelles activités, nouvelles sorties, nouvelle organisation ....*

*Pour pouvoir fonctionner, le Bureau doit être au minimum constitué de 3 membres adhérents de l'association (cotisation de 20 €/an) : président - trésorier - secrétaire. Sans ces 3 postes, l'association ne pourrait fonctionner et il serait très triste pour nos communes qu'elle s'arrête faute de membres. Il est toutefois plus facile de fonctionner à 6 en ajoutant les postes de vice-président, vice-trésorier et vice-secrétaire.*

*Si vous lancer dans la vie associative vous tente, alors n'hésitez pas à entrer en contact avec l'une d'entre nous (Guénaëlle, Stéphanie ou Gaëlle) avant l'assemblée générale.*

*Nous essaierons de répondre au mieux à toutes les questions que vous vous poserez sur le fonctionnement.*

*Si vous connaissez des personnes dans votre entourage qui pourraient être intéressées par ces missions, n'hésitez pas à leur en parler. Sportivement.*

*Guénaëlle, Stéphanie Gaëlle tél : 06.08.10.38.12*

[associationjeunesseetavenir@gmail.com](mailto:associationjeunesseetavenir@gmail.com)



## Dimanche 5 juin 2022 : la brocante de la Pentecôte

**Une bonne nouvelle : le retour de la traditionnelle brocante de la Pentecôte ! Cette année elle se tiendra le dimanche 5 juin rue du Château-d'eau et rue du Pressoir.**

Les dispositions mises en place en 2011 pour les vendeurs sont maintenues.

Le règlement complet que les professionnels et les particuliers désirant participer à la brocante de la Pentecôte ainsi que les tarifs d'inscription peuvent être consultés et les formulaires d'inscription obtenus soit en mairie, soit sur le site internet de la commune [mairie@touquin.fr](mailto:mairie@touquin.fr)

**Pour tout renseignement : 09 71 57 87 49**

Les exposants devront s'être inscrits et avoir réglé la totalité des frais de participation à la mairie de TOUQUIN **avant le 24 mai 2022**. Si un exposant renonce ensuite à participer à la brocante, son versement ne lui sera pas remboursé, **même en cas d'intempéries**. Les exposants devront retirer un carton avec leur numéro d'emplacement, soit à la mairie de TOUQUIN le samedi 4 juin 2022, de 9 heures 30 à 12 heures, soit à l'entrée de la brocante le dimanche 5 juin, de 6 à 8 heures.

Un sac poubelle sera distribué le matin car les emplacements devront le soir être laissés propres et débarrassés de tout objet. Le démontage des stands est interdit avant la clôture de la manifestation. Les stands de restauration et buvettes ne sont pas autorisés.

Les emplacements des stands seront marqués au sol et numérotés. Leur attribution est laissée à l'appréciation des organisateurs qui tiendront compte de l'ordre d'arrivée des inscriptions avec paiement. Les riverains seront prioritaires devant chez eux, à condition qu'ils aient procédé à une réservation.

Tous les véhicules devront être dégagés de chaque stand avant 8 heures 30 puis garés dans les rues adjacentes. Si un exposant n'a pas pris possession de son emplacement à 8 heures, il sera considéré comme démissionnaire et les organisateurs disposeront de cet emplacement sans que l'exposant concerné puisse prétendre au remboursement des sommes versées.

## Hiver 2022 : TOUQUIN en travaux (suite)



Les travaux d'entretien de la commune (programmés ou rendus nécessaires par un événement imprévu) se sont poursuivis cet hiver, avec notamment la réfection du chemin de LUREAU (photos ci-dessus) - le remplacement d'une partie de la clôture du cimetière, après l'effondrement du mur causé par de fortes pluies suivies d'un violent coup de vent (photo ci-dessous, à gauche) - la fin de la réfection de la rue des Roches avec le marquage au sol, l'installation des panneaux routiers et la pose d'enrobé sur une partie des trottoirs (photo au centre) et enfin la poursuite de la restauration de la « petite mairie » (photo de droite).



## Du nouveau sur la fouille à Touquin derrière la mairie

Suite à la demande de la Mairie de Touquin, une opération archéologique a été lancée en 2021 et se poursuit actuellement. Les vestiges découverts au cœur de village, racontent 6000 ans d'histoire de Touquin, du néolithique au XVII<sup>e</sup> siècle, en passant par l'époque romaine et le XII<sup>e</sup>/XV<sup>e</sup> siècles, avec le lieu de résidence des premiers seigneurs de Touquin. L'histoire de notre village recoupe celle de France avec des événements importants comme les foires et Thibault III de Champagne, la guerre de Cent Ans ou encore la Fronde (voir *InfosTouquin* n° 87, novembre 2021). Ce lieu est aussi occupé par une importante nécropole de 7000m<sup>2</sup> en activité entre le VI<sup>e</sup> et le IX<sup>e</sup> siècles. Celle-ci s'étend au sud de l'église jusqu'à ARCHEO-SAT77. Depuis les premières fouilles de la SAT en 2004, ce seront environ 30 sépultures qui auront été fouillées en 2021 sur une petite superficie d'à peine 60 m<sup>2</sup>.

### Pourquoi fouiller une nécropole ?

Les textes nous parlent souvent des nobles, des notables ou des illustres personnages, mais nous ne savons rien sur la population locale. Seule l'archéologie peut permettre de connaître ces personnes inhumées et ainsi de sauvegarder leur mémoire. Bien entendu, ces fouilles se font dans le plus grand respect des individus. Les recherches seront longues, plusieurs années seront nécessaires pour comprendre comment vivait la population touquinoise il y a 1500 ans.

### Plusieurs études sont prévues

Plusieurs études à mener en laboratoire sont envisagées afin de compléter nos connaissances sur la population de Touquin entre le VI<sup>e</sup> et le IX<sup>e</sup> siècles ; parmi elles :

- Une analyse ADN pour identifier de possibles liens de parenté entre les individus ;
- Une étude anthropologique et médicale pour observer d'éventuelles traces de pathologies et maladies ;
- Une datation au carbone 14 pour dater précisément les sépultures ;
- Une étude démographique pour appréhender la mortalité infantile.

Grâce à ces analyses, nous apprendrons beaucoup sur leur qualité de vie, leur alimentation, peut-être sur leur rang social et, pourquoi pas, quelques indices sur leur métier.

La fouille permettra de connaître leurs méthodes d'inhumation et d'en apprendre davantage sur leurs croyances.

*Fabrice RIGAULT - Responsable scientifique de l'association SAT (Société archéologique de Touquin)*



*De gauche à droite : fouille autour d'un sarcophage du VI<sup>e</sup> siècle - fondations d'un bâtiment (entre les XII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles) fouille d'une sépulture du VI<sup>e</sup> siècle*

## 18 et 19 juin 2022 : les Journées européennes de l'archéologie

Anciennement appelées Journées nationales de l'archéologie, les Journées européennes de l'archéologie sont coorganisées chaque année depuis 2010 par le ministère de la Culture et l'INRAP. Elles entendent sensibiliser tout un chacun à l'archéologie et faire découvrir le riche patrimoine issu de sa pratique. En 2022, **elles se tiendront les 18 et 19 juin 2022**, de 10 h à 18 h. Au programme cette année à Touquin :

- Le centre archéologique et patrimonial ARCHEO-SAT77 est ouvert à toutes et à tous. Plusieurs adhérents seront présents pour vous faire visiter la salle d'exposition, chacun avec son regard et ses anecdotes ;
- Le chantier de la nécropole, derrière la mairie, proposera des visites guidées, où il sera possible d'observer les découvertes les plus récentes de site ;
- Une exposition portant sur l'archéologie de la musique sera disponible à l'église Saint-Etienne, accompagnée de quelques reconstitutions d'instruments ;
- Enfin, Jean Pierre Zgraja proposera un atelier de poterie à destination du jeune public.

En plus de ces quelques animations, d'autres actions sont à prévoir. Nous vous tiendrons informés via nos réseaux sociaux (<https://www.facebook.com/SATSocietearcheologiquedeTouquin77> et <https://www.instagram.com/touquin.archeo/>), et notre site internet ([sat77-archeologie.fr](http://sat77-archeologie.fr)).

Par ailleurs, la nouvelle association de Touquin, *Castrum Tulquinum*, proposera également de nombreuses activités.

## ***Castrum Tulquinum : un fort romain à TOUQUIN***

Une nouvelle association est depuis peu active à TOUQUIN. Avec un projet ambitieux. Pour la présenter, que peut-on imaginer de mieux qu'une interview d'un de ses membres par un journaliste. Et pas n'importe quel journaliste mais un journaliste romain ayant vécu au IV<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ ! Pourquoi ce choix ? Lisez l'article et vous comprendrez.

### ***Castrum Tulquinum : un fort romain à Touquin***

*Ave citoyennes et citoyens ! Les Romains s'installent parmi nous afin de faire revivre l'Histoire !*

*Certains d'entre vous ont peut-être remarqué de l'agitation en bordure de notre village de Touquin. D'autres ont peut-être eu la curiosité d'aller jusqu'à interroger les participants de ces travaux sur leurs motivations ou même sur le projet qu'ils ont décidé de porter, avec l'appui de notre Mairie !*

*Pour celles et ceux qui n'ont pas vu ou entendu parler de ce projet, notre journaliste romain, Caius Pupus, a mené pour vous une interview exclusive avec des membres de l'association qui mène les travaux, afin de vous permettre d'être au plus proche de ce qui se passe à quelques pas de chez vous, au travers de plusieurs questions, que nous pourrions toutes et tous nous poser.*

#### **I) Caius Pupus : Quelle est votre association et quel est son projet ?**

*Castrum Tulquinum* : Nous nous appelons *Castrum Tulquinum*, nous sommes une association loi 1901 fondée en 2021 et qui a pour but de reconstituer, avec les moyens et outils d'époque, un fort romain, à partir des plans d'un fort ayant existé, dans la commune de Touquin.

#### **II) C.P. : Votre association se concentre sur la deuxième moitié du IV<sup>e</sup> siècle après J.-C., pouvez vous nous donner davantage d'informations sur ce choix et cette période ?**

*C.T.* : La deuxième moitié du IV<sup>e</sup> siècle après J.-C. est une période qui nous semble intéressante (même si toute période est intéressante) car, tout d'abord, elle est relativement méconnue du grand public. En effet, nous sommes une cinquantaine d'années après l'empereur romain Constantin Ier. La christianisation de l'Empire est quasiment effective et les mœurs évoluent, au gré des échanges commerciaux et migratoires. C'est également une période de crise, notamment par les invasions gothiques et les guerres civiles dans l'Empire, tandis que le monde romain demeure un modèle à suivre pour les peuples étrangers. C'est pourquoi nous avons décidé de reconstituer cette période, pour trancher avec l'image générale de Rome et du romain, généralement basée sur une période allant de César jusqu'à Trajan.

#### **III) C.P. : Quels sont les buts de ce projet ?**

*C.T.* : Le but premier est de proposer aux habitants une restitution de ce que pouvait être un fort militaire romain du IV<sup>e</sup> siècle après J.-C., comme l'indique le nom de notre association, qui porte le nom latinisé de Touquin, existant depuis plus de 600 ans.

Le deuxième est d'expérimenter, de refaire des outils comme à l'époque, à l'aide de rapports archéologiques et d'artisans spécialisés. Le dernier est de créer un espace d'échanges et de culture pour toutes et tous, à n'importe quel âge tout en mettant en valeur le patrimoine historique et archéologique de Touquin.

*Ci-contre : le terrain sur lequel sera édifié le fort romain*



#### **IV) C.P. : Ce projet semble d'envergure, avez-vous de l'aide de certains organismes ou associations ?**

*C.T.* : Oui, nous avons tout d'abord obtenu le soutien de la Société Archéologique de Touquin (SAT 77), qui nous a aidés à soumettre le projet au conseil municipal. A la suite de nombreuses réunions, ce dernier nous a soutenu en mettant à notre disposition le terrain sur lequel nous menons les travaux au niveau du sentier de la Fontaine la Reine. Enfin, nous allons avoir la visite de membres de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) qui pourrait confirmer un soutien à l'échelle de la Région de notre projet.

**V) C.P. : Combien êtes-vous dans votre association et est-il possible de la rejoindre ?**

**C.T. :** Bien sûr ! L'association est ouverte à toutes et tous et dispose actuellement d'une quinzaine de membres, plus ou moins actifs en fonction de leurs disponibilités. Nous effectuons nos travaux les week-ends afin de permettre au plus grand nombre de personnes de pouvoir se rendre disponibles pour participer et c'est avec plaisir que nous accueillerons les volontaires du village sur le site.



*Quelques membres de l'association*

**VI) C.P. : Quels sont les travaux prévus, précisément, pour bâtir ce fort ?**

**C.T. :** Nous sommes toujours sur la période de terrassement du fort et de préparation du terrain. Après avoir fauché les orties à la faux, retourné la terre à la houe et semé du gazon sur une partie du terrain, nous nous sommes également essayés au fendage du bois et à la constitution de planches. Désormais, le premier objectif va être de creuser une partie du fossé initial et de constituer, avec la terre récupérée, un talus, avant de dresser la palissade.



*Les premiers travaux (terrassement et préparation du terrain) et les outils utilisés*



**VII) C.P. : Est-ce que des extensions sont prévues pour le fort ?**

**C.T. :** Pas forcément. Les membres pensent plutôt étendre leurs activités à d'autres domaines. Ainsi, une partie du terrain est déjà réservée à une future exploitation agricole avec moyens et plants d'époque (ou s'en rapprochant le plus). Un projet de voie romaine est également à l'étude, mais cela est à planifier sur le long terme, soit plusieurs années !

### VIII) C.P. : Avez-vous des événements précis de prévus ces prochains temps ?

C.T. : Nous avons en cible les Journées européennes de l'archéologie (JEA) du 17 au 19 Juin où nous accueillerons le public sur site. Pour la suite, des cérémonies d'inauguration des travaux ou de leurs progrès, les Journées européennes du patrimoine (JEP) ainsi que d'autres événements à l'échelle de la commune peuvent être envisagés.



Les projets : à gauche : le fort. A droite : les possibles extensions. Une annexe agricole est à prévoir pour mettre en valeur le terroir local.

### IX) Avez-vous un mot pour conclure ?

C.T. : Oui, bien sûr, celui de vous inviter à passer nous voir, tous les week-ends ou presque, sur le site et à vous renseigner auprès de la Mairie ou de la SAT afin d'avoir davantage d'informations ou bien de nous contacter à l'adresse [association.castrumtulquinum@gmail.com](mailto:association.castrumtulquinum@gmail.com) pour directement nous questionner ou proposer votre participation. Vous pouvez aussi nous retrouver sur Facebook sur le groupe projet « Castrum » - Touquin.

## Nouveau à TOUQUIN : un restaurant ouvert à tous au camping des Étangs fleuris (route de la Couture)



**LES ETANGS FLEURIS**  
TOUQUIN

CAMPING LES ETANGS FLEURIS  
BAR-RESTAURANT  
LE MARLY

**RESTAURATION TRADITIONNELLE**  
**BURGERS**  
**PIZZAS**  
Sur place ou à emporter  
*Suggestions*  
*Soirées à thème*

**OUVERT A TOUS - PARKING EXTERIEUR**



Réservation conseillée  
06 74 09 94 92

Pour suivre notre programme d'animation  
Page Facebook : Restaurant Le Marly Touquin

Les nouveaux exploitants du camping des Etangs fleuris (route de la Couture) portent à la connaissance des Touquinois que le restaurant situé dans l'enceinte du camping est dorénavant ouvert à tous.

Les Etangs Fleuris à TOUQUIN - Bar - restaurant Le Marly - Restauration traditionnelle - Burgers - Pizzas - Sur place ou à emporter - Suggestions soirées à thèmes. **Ouvert à tous** - Parking extérieur  
Réservation souhaitée : 06 74 09 94 92 -  
Pour suivre notre programme d'animation :  
page Facebook : Restaurant Le Marly Touquin



**LES ETANGS FLEURIS**  
TOUQUIN  
Route de la Couture  
77131 Touquin  
+33 (0)1 64 04 16 36  
[contact@etangs-fleuris.com](mailto:contact@etangs-fleuris.com)  
[www.etangsfleuris.com](http://www.etangsfleuris.com)

## LA MAIRIE VOUS INFORME

☞ **Une aide financière de 63 € pour la carte Imagine R des lycéens** - Chaque année la communauté d'agglomération finance une partie du forfait de la carte Imagine R des lycéens. Il n'est pas trop tard pour bénéficier des 63 € sur l'abonnement de la carte Imagine R de l'année scolaire 2021/2022. Les familles ont jusqu'au 31 mai 2022 pour effectuer leur demande d'aide financière auprès de la communauté d'agglomération via le formulaire dédié sur [www.coulommierspaysdebrie.fr](http://www.coulommierspaysdebrie.fr)  
Les demandes d'aide pour la prochaine rentrée scolaire seront ouvertes à partir de la mi-juin.

☞ **Une aide pour l'utilisation d'internet** : Les agents présents dans les accueils France Services peuvent vous accompagner dans toutes les démarches nécessitant l'usage d'internet, **par exemple la création ou le renouvellement de cartes d'identité et de passeports** (France Services Coulommiers - 22 rue du Palais de Justice - tél : 01 64 65 88 60).

☞ **Les nuisances sonores** : Nous vous rappelons que les bruits de comportement peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils troublent de manière anormale le voisinage, de jour comme de nuit.

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués :

- par un individu locataire, propriétaire ou occupant (cris, talons, chants...)
- par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, électroménager...)
- par un animal (aboiements...)

Il s'agit de tapage nocturne lorsque ces bruits sont émis entre 22 heures et 7 heures.

### DATES À RETENIR

- ☞ **dimanche 8 mai** : commémoration de la capitulation allemande qui a mis fin à la Seconde Guerre mondiale
- ☞ **samedi 21 mai** à la salle des fêtes de Touquin à 10 heures : réunion pour la création du Comité des Fêtes
- ☞ **dimanche 5 juin** : brocante de la Pentecôte
- ☞ **samedi 18 et dimanche 19 juin** : Journées européennes de l'archéologie
- ☞ **dimanches 12 et 19 juin** : élections législatives
- ☞ **vendredi 1<sup>er</sup> juillet** : assemblée générale de l'association Jeunesse et Avenir
- ☞ **vendredi 16 septembre** : soirée nouveaux Touquinois

### Les ventes à emporter ou livrées à domicile

- ▶ **Burgers et tartines à emporter : le mercredi soir sur la place de la Mairie** - (« Aux burgers et tartines gourmands » - Hervé YOMAUD - tél : 06 66 57 52 38)
- ▶ **Pizzas et paninis à emporter : le samedi soir sur la place de la Mairie** (« Dina Store » - tél : 07 82 19 80 60 - [www.dinastore.fr](http://www.dinastore.fr))
- ▶ **Couscous et spécialités algériennes** : tous les jours sur commande - à emporter ou livraison à domicile (gratuite dès 30 € d'achat dans un rayon de 20 km autour de TOUQUIN (« La Berboucha » - tél : 06 35 12 79 66 - [www.laberboucha.fr](http://www.laberboucha.fr)))

La tonte des pelouses est autorisée du lundi au vendredi de 7 heures à 20 heures - les samedis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures - les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Ajoutons que, par arrêté préfectoral, le brûlage des végétaux à l'air libre est interdit.

☞ **Une communication de COVALTRI** - Le syndicat chargé de la collecte et de la valorisation des déchets demande une nouvelle fois aux usagers de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

- **bien veiller à fermer le couvercle de tous les bacs** ;
- découper les déchets verts pour qu'ils puissent tenir dans le bac sans déborder ;
- respecter les emplacements attribués pour le ramassage en regroupant éventuellement les bacs par deux ;
- **ne surtout pas jeter d'objets en verre dans les bacs jaunes - gris et verts** mais utiliser les conteneurs qui leur sont destinés spécifiquement (à côté de la salle communale par exemple) ;
- rentrer les bacs après le passage du camion le plus rapidement possible.

☞ **Une communication des infirmières de TOUQUIN**

Une permanence COVID (sans rendez-vous) est assurée au cabinet (14 rue de PROVINS - tél : 01 64 04 10 11) du lundi au samedi pour les tests PCR et antigéniques, de 11 heures à 11 heures 30.

### Informations utiles :

- POMPIERS : 18      SAMU : 15      POLICE : 17
- ☞ URGENCES : 112
- ☞ GENDARMERIE de ROZAY : 01 64 25 60 28
- ☞ MAIRIE de TOUQUIN :  
Tél : 01 64 04 15 29  
Courriel : [mairie@touquin.fr](mailto:mairie@touquin.fr)  
Service urbanisme : [urbanisme@touquin.fr](mailto:urbanisme@touquin.fr)  
Site internet : [www.touquin.fr](http://www.touquin.fr)
- ☞ SERVICE de livraison des repas à domicile :  
Tél : 01 64 04 15 29
- ☞ PORTAGE des médicaments à domicile :  
Tél : 07 82 37 07 18
- ☞ DOCTEUR PALTRIER : 01 64 20 12 73
- ☞ CENTRE DE LOISIRS DE TOUQUIN :  
Tél : 06 74 24 63 78  
Courriel : [enfance.ccpc@charlotte3c.fr](mailto:enfance.ccpc@charlotte3c.fr)
- ☞ SERVICE PETITE ENFANCE DE COULOMMIERS :  
Tél : 01 64 75 30 90  
Courriel : [petite.enfance@paysdecoulommiers.fr](mailto:petite.enfance@paysdecoulommiers.fr)
- ☞ INFIRMIÈRES de TOUQUIN : 01 64 04 10 11
- ☞ TAXI MADJID (conventionné organismes d'assurance maladie - agréé tiers payant toutes distances) : 06 13 62 28 72
- ☞ URGENCE Électricité : 09 72 67 50 77
- ☞ URGENCE Gaz : 0 800 47 33 33

Secrétariat de mairie : horaires d'ouverture

- lundi : 15 h – 17 h      • mardi : 15 h – 17 h
- mercredi : fermé      • jeudi : 9 h – 12 h et 15 h – 17 h
- vendredi : 15 h – 17 h      • samedi : 9 h – 12 h

Poste - horaires d'ouverture : mardi - mercredi - jeudi - vendredi - samedi - de 9 h à 12 h (fermée le lundi)